Langues officielles—Loi

Je sais bien que dans ma région il y a plusieurs commissions scolaires qui n'ont pas pu obtenir de personnel spécialisé parce que ce n'est pas le dernier venu. Jean, Pierre, ou Paul, ou Mile Marie, et je m'excuse envers les dames du nom de Marie, qui peut enseigner une deuxième langue à des bambins. On commence avec les petits et on fait des progrès. Nous l'avons fait dans certaines écoles et il y a eu de grands progrès de réalisés. Je constate avec un certain plaisir qu'il y a eu une «avance», peut-être pas autant que nous aimerions mais il y a eu une «avance». Maintenant, je n'aimerais pas qu'on vienne nous imposer quelque chose qui nuirait peut-être le résultat visé par ce bill, parce que ceci imposè, et j'espère bien que mon ami, le motionnaire, trouvera acceptable que nous fassions nôtre la suggestion de son collègue à l'effet que la matière de ce bill soit déférée, non pas au comité qui s'occupe des communications, mais au comité mixte qui a été établi et dont il fait partie avec certains de ses éminents collègues et des miens, qui ont l'esprit ouvert et qui trouveront peut-être le moyen d'arriver, sinon demain, du moins après demain, à l'objectif que nous visons tous, j'espère, parce qu'il n'y a pas à dire, tous les partis de cette Chambre accordent leur appui à la loi sur les langues officielles. Certainement qu'il n'y a aucune question de principe de ce côté-ci de la Chambre. Il se peut bien qu'on trouve de temps à autre quelques arguments sur la façon de l'appliquer. On sait bien qu'on peut approuver la science médicale, et qu'un dentiste est censé nous faire du bien, mais on peut s'opposer à la façon dont il procède, surtout s'il nous casse la dent.

(1740)

Alors, dans cet esprit, monsieur le président, s'il est dans mes capacités de proposer un amendement à celui qui est inscrit au Feuilleton acceptant la proposition faite tout à l'heure, savoir que l'étude de ce bill soit déférée au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, créé le 23 mai et dont le personnel a été nommé par la Chambre le 9 juin, nous serions prêts à accepter cette motion.

M. Stollery: Monsieur le président, de ce côté-ci, nous sommes d'accord.

M. Lambert, appuyé par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» en les remplaçant par ce qui suit: le bill C-214, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi), ne soit pas maintenant lu pour la 2º fois, mais que l'ordre soit révoqué, le bill retiré, et que le sujet en soit déféré au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles.

[Traduction]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement dire que nous sommes également d'accord. Je signale à la Chambre que le comité spécial tiendra de toute façon une séance d'organisation le jeudi 17 juillet. Je

crois qu'il est tout à fait indiqué de renvoyer cette question au comité spécial mixte des langues officielles, qui étudie la loi des langues officielles et son application au Canada.

Je ne veux pas m'étendre longtemps là-dessus, mais je voudrais seulement ajouter que notre parti a appuyé la loi sur les langues officielles . . .

[Français]

... depuis l'année 1969, depuis onze ans maintenant, et nous sommes encore en faveur de la loi sur les langues officielles dans notre pays. Comme membre du comité spécial je représenterai le Nouveau parti démocratique pour donner l'appui à toutes les suggestions qui sont justes pour les langues anglaise et française au Canada.

[Traduction]

A mon avis, de nombreuses difficultés doivent être aplanies en ce qui concerne la loi sur les langues officielles. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a fait d'excellentes recommandations. Le député d'Edmonton-Ouest en a fait d'autres tout aussi excellentes mais au lieu de répéter toutes ces choses et de ressasser tous ces arguments à la Chambre, je me contenterai de faire mes remarques aux séances du comité. Je veux simplement répéter que notre parti appuie les principes de l'égalité linguistique au Canada et les progrès accomplis dans ce domaine.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur l'amendement.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement proposé par M. Lambert (Edmonton-Ouest) est adopté.)

(L'ordre est annulé, le bill retiré, et le sujet du bill C-214 est déféré au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles.)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Vais-je dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 45.)

(2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.